

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE SOCIAL : SHAWINIGAN
COMTÉS DE LAVIOLETTE, MASKINONGÉ,
PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le mardi 17 octobre 2000 à 19 h 35, au centre administratif à Shawinigan, sont présents sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Madame Nicole B.-Girard	Monsieur Réjean Langlois
Monsieur Claude Béland	Monsieur Steve Martin
Madame Carole Boisclair	Monsieur Michel Paillé
Madame Danielle Bolduc	Madame Nicole Périgny
Monsieur Mario Champagne	Monsieur Maurice Poudrier
Monsieur Marc Dumont	Monsieur Grégoire Rompré
Monsieur Réjean Gélinas	Madame Diane Samson
Monsieur Serge Lafontaine	Monsieur Yves Tousignant

AINSI QUE madame Louise Piché et monsieur Réal Julien, commissaires représentants du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue. Monsieur Claude Rousseau, directeur général adjoint, assiste à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Me Serge Carpentier	Secrétaire général et directeur des Services de l'informatique
Monsieur Pierre Chénard	Directeur des Services de l'enseignement aux adultes
Monsieur Denis Émond	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Pierre F. Mélançon	Directeur des Services de l'enseignement aux jeunes
Monsieur Pierre Larose	Directeur des Services complémentaires
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles
Monsieur Claude Vincent	Directeur des Services des ressources financières

Dans l'assistance, la présence de quatre personnes est constatée.

Ayant quorum, monsieur le président Jean-Yves Laforest ouvre la séance.

Initialement, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil des commissaires.

Président

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 156 1000 : Monsieur le commissaire Marc Dumont PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 1000-15 soit adopté en y ajoutant les articles suivants :

- 5.1 Transport scolaire.
- 5.2 Suivi pour les frais chargés aux parents.
- 5.3 Troupe de cirque de l'école secondaire Paul-Le Jeune.
- 5.4 Comité d'organisation de la Semaine de la famille.
- 5.5 Visite à Parent.

Adopté unanimement

Adoption d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION 157 1000 : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires tenue le 3 octobre 2000 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire, inscrit sur le document 1000-16, soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

En étant à la période de questions réservée à l'assistance, madame Anne Proulx demande au conseil des commissaires de relancer la municipalité de La Bostonnais pour que soit effectué un entretien rigoureux du rang Sud-Est afin d'assurer un transport scolaire sécuritaire.

Madame Proulx s'enquiert également de l'état du dossier quant à l'expertise devant être effectuée pour la route 155 Nord à La Bostonnais concernant le transport scolaire. Sur invitation de monsieur le président Jean-Yves Laforest, le directeur des Services des ressources matérielles monsieur Jean-Guy Trépanier mentionne qu'une rencontre est prévue la semaine prochaine avec les représentants du ministère du Transport. Il est convenu que le maire de La Bostonnais sera invité à participer à cette rencontre.

Finalement, madame Proulx demande quels seront les moyens utilisés par la commission scolaire pour publiciser les élections scolaires partielles qui seront tenues le 26 novembre prochain à La Tuque, et ce, dans un contexte où des élections fédérales seront possiblement tenues le 27 novembre. Il est alors indiqué par le secrétaire général que des avis publics seront publiés dans les journaux locaux et que les médias en seront informés.

En étant ensuite aux sujets relatifs aux commissaires, madame la commissaire Diane Samson porte à l'attention des membres du conseil des commissaires une demande des parents pour que le ministère du Transport construise un accotement afin de solutionner la problématique du transport scolaire dans le 1^{er} rang à Saint-Barnabé. S'ensuivent des discussions au terme desquelles il est convenu de l'envoi d'une lettre en ce sens et laquelle est en lien avec la résolution transmise antérieurement au ministère du Transport sur ce dossier.

Président

Secrétaire

Monsieur le commissaire Yves Tousignant informe après cela les commissaires d'une rencontre tenue à Grande-Anse concernant le transport scolaire. Suite à cette rencontre, une demande pour un échange d'embarquement d'autobus à la hauteur de l'église à Grande-Anse a été présentée pour analyse aux Services des ressources matérielles. Monsieur Jean-Guy Trépanier mentionne qu'une évaluation des coûts liés à cette suggestion est actuellement en cours. Il est convenu que ce sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la séance du mois de novembre prochain.

Monsieur le commissaire Steve Martin fournit ensuite des informations quant au cheminement du dossier de la sécurité routière au chemin des Cèdres à Saint-Gérard-des-Laurentides. Il est précisé que les démarches avec le ministère du Transport se déroulent bien et que l'installation de feux de circulation est envisagée, de même que des travaux d'urbanisme par la municipalité.

Sur un autre sujet, la commissaire représentante du comité de parents madame Louise Piché désire connaître le suivi apporté auprès des écoles concernant le dossier des frais chargés aux parents. Il est indiqué par le directeur général adjoint monsieur Claude Rousseau qu'un rappel a été fait récemment à toutes les directions d'école. Le dépôt d'un rapport est prévu pour le 14 novembre prochain. Madame Piché signale une situation particulière vécue dans une école et il est convenu qu'une vérification sera faite dans ce cas.

Par la suite, madame Danielle Bolduc soumet à l'attention des membres du conseil des commissaires une demande de commandite concernant une troupe de cirque à l'école secondaire Paul-Le Jeune. Il est entendu que cette demande sera référée au comité des commandites pour étude et recommandation.

Consécutivement, madame la commissaire Danielle Bolduc souligne son départ à titre de membre du comité organisateur de la Semaine de la famille. Elle mentionne que la commission scolaire sera sollicitée sous peu pour le comblement de cette vacance. Madame Bolduc profite également de l'occasion pour remettre un document portant sur la Semaine de la famille.

Monsieur le commissaire Yves Tousignant dresse ensuite un bilan de la visite des commissaires et du personnel cadre à Parent. Il souligne que cette visite fut appréciée et intéressante. Monsieur Tousignant en profite pour rappeler quatre points à considérer suite aux commentaires reçus. Premièrement, la question du maintien du 3^e secondaire. À ce sujet, le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue mentionne qu'une allocation a déjà été versée pour assurer un enseignant supplémentaire à Parent. Cette allocation serait maintenant intégrée dans les paramètres généraux de financement.

Président

Poursuivant, et en référence au dossier de la toxicomanie dans les écoles, monsieur Pierre Larose souligne que les observations sont à l'effet qu'il n'y a pas d'augmentation de la toxicomanie au sein des écoles et sur leur terrain, et ce, en raison des divers plans d'action avec les intervenants communautaires.

Dans un autre ordre d'idées et en référence aux sujets relatifs aux Services des ressources humaines, monsieur Denis Émond soumet des recommandations quant à l'abolition de postes. Il est alors donné suite à ces recommandations.

Abolition d'un poste

RÉSOLUTION 160 1000 : Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE l'abolition du poste de technicienne en éducation spécialisée devenu vacant suite à la nouvelle affectation de madame Josée Cossette, et ce, à compter du 17 octobre 2000.

Adopté unanimement

Abolition d'un poste

RÉSOLUTION 161 1000 : Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE l'abolition du poste de technicienne en éducation spécialisée devenu vacant suite à la nouvelle affectation de madame Marie-Christine Tremblay, et ce, à compter du 17 octobre 2000.

Adopté unanimement

Par la suite et eu égard aux sujets relatifs aux Services des ressources financières, monsieur Claude Vincent soumet une recommandation pour l'adoption d'une résolution relative aux modalités d'un emprunt. Une résolution est adoptée sur ce sujet.

Modalités de l'emprunt à la société de Financement-Québec

RÉSOLUTION 162 1000 : ATTENDU QU'en vertu de sa résolution numéro 55 0800 adoptée le 22 août 2000, le conseil des commissaires a décrété un emprunt jusqu'à concurrence de douze millions cinq cent vingt-six mille dollars (12 526 000 \$) par voie, entre autres, d'un emprunt contracté auprès de la société de Financement-Québec (la « Société ») ;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires doit approuver les modalités de cet emprunt;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE :

Président

Secrétaire

1. QUE la commission scolaire soit autorisée à emprunter une somme de douze millions cinq cent vingt-six mille dollars (12 526 000 \$) auprès de la Société (l'« emprunt ») et à conclure à cette fin une convention de prêt dont un projet est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
2. QUE la commission scolaire approuve les modalités de l'emprunt qui paraissent à l'Annexe A jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
3. QU'aux fins de constater l'emprunt, la commission scolaire soit autorisée à souscrire en faveur de la Société un billet au montant de douze millions cinq cent vingt-six mille dollars (12 526 000 \$) dont un projet est joint en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
4. QU'aux fins de garantir le paiement en capital et intérêts de l'emprunt, la commission scolaire soit autorisée à consentir en faveur de la Société une hypothèque mobilière sans dépossession portant sur la subvention qui lui sera accordée par le ministre de l'Éducation, au nom du gouvernement du Québec, et à conclure à cette fin un acte d'hypothèque mobilière dont un projet est joint en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
5. QUE les projets de convention de prêt, d'acte d'hypothèque mobilière et de billet annexés au procès-verbal de cette assemblée soient approuvés et que n'importe lequel du président, du directeur général, du secrétaire général et du directeur financier de la commission scolaire, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soient autorisés pour et au nom de la commission scolaire, à signer la convention de prêt, l'acte d'hypothèque mobilière et le billet à intervenir, à y consentir à toutes clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le produit net de l'emprunt, à en donner bonne et valable quittance, à livrer le billet précité à la Société et à poser tous actes et à signer tous autres documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.

Adopté unanimement

Consécutivement, le directeur des Services des ressources matérielles monsieur Jean-Guy Trépanier présente les résultats de l'ouverture de soumission pour la vente de l'école Saint-Hippolyte à La Croche. La résolution ci-après décrite est adoptée après avoir reçu les renseignements requis.

Vente de l'école
de Saint-Hippolyte
située à La Croche

RÉSOLUTION 163 1000 : CONSIDÉRANT la lettre du 9 juin dernier de monsieur François Legault, ministre de L'Éducation invitant la Commission scolaire de l'Énergie à procéder à un autre appel d'offres pour l'aliénation de l'école Saint-Hippolyte sise au 49, rue Principale à La Croche, ainsi que son terrain et dépendances, dans au moins 2 journaux, soit Le Nouvelliste et le journal Constructo;

CONSIDÉRANT le résultat de

Président

l'ouverture des soumissions du 10 octobre courant suite à cet appel d'offres;

CONSIDÉRANT que les raisons invoquées par la commission scolaire pour se départir de cette bâtisse sont toujours les mêmes, à savoir :

- l'école Saint-Hippolyte est située dans une zone inondable et l'eau pénètre à chaque printemps à l'intérieur de la bâtisse;
- l'école est abandonnée depuis quelques années et des actes de vandalisme y ont été perpétrés dernièrement. La commission scolaire a dû barricader des portes et des fenêtres sur la partie arrière de la bâtisse;
- les dépenses d'entretien et de réparation sont limitées au strict minimum, ce qui entraîne une détérioration plus rapide des lieux;
- l'école est située en région éloignée et demande de gros investissements pour la convertir à d'autres fins;
- la commission scolaire n'a aucun besoin de ces espaces;
- la commission scolaire doit assumer des coûts d'entretien et d'opérations de près de 11 000\$, sans avoir aucun revenu;
- la commission scolaire serait dans l'obligation d'effectuer des dépenses d'investissement assez importantes au cours des prochaines années (travaux de fenestration, aménagement intérieur, etc);
- la commission scolaire a fait toutes les démarches pour identifier d'autres acheteurs potentiels, sans succès;
- la municipalité de La Croche n'a manifesté aucun intérêt à se porter acquéreur de cet immeuble;
- en vendant à un promoteur local, la commission scolaire contribue à l'effort économique du milieu (2 à 3 nouveaux emplois).

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Marc Dumont PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie accepte la soumission reçue au montant de 3 260\$ pour la vente de l'école Saint-Hippolyte à La Croche et demande au ministre de l'Éducation l'autorisation de signer un contrat de vente avec monsieur Steve Tremblay, dans les

Président

meilleurs délais.

QUE messieurs Jean-Yves Laforest, président et Jean-Pierre Hogue, directeur général soient mandatés pour agir pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires prennent ensuite connaissance d'un résumé de la correspondance reçue en date du 17 octobre 2000. Un dépôt de document est fait.

Dépôt d'un résumé
de la
correspondance
reçue

RÉSOLUTION 164 1000 : Madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE que soit déposé un résumé de la correspondance reçue en date du 17 octobre 2000, décrit sur le document 1000-18.

Adopté unanimement

À ce moment-ci, une modification est apportée à l'ordre du jour.

Ajout d'un article
à l'ordre du jour

RÉSOLUTION 165 1000 : La commissaire représentante du comité de parents madame Louise Piché PROPOSE que l'ordre du jour de la présente séance du conseil des commissaires soit modifié par l'ajout de l'article suivant :

12.1 Nouvel exécutif du comité de parents.

Adopté unanimement

Madame Louise Piché informe les commissaires des récentes nominations faites au comité de parents à savoir :

- Madame Micheline Renière, présidente
- Monsieur Eddy Swiben, vice-président
- Madame Lydia Lapointe, trésorière
- Madame Francine Ricard, représentante au comité consultatif du transport.

De plus, madame Piché mentionne que les commissaires représentants du comité de parents qui entreront en fonction le 3^e dimanche de novembre, ont été élus :

- Madame Sylvie D.-Simard, ordre d'enseignement secondaire
- Madame Sylvie Duchesne, ordre d'enseignement primaire.

Président

Secrétaire

Aucune intervention n'est faite à la seconde période de questions réservée à l'assistance.

À 20 h 45 et en conformité avec l'ordre du jour, il est procédé à la tenue d'un huis clos.

Tenue d'un huis
clos

RÉSOLUTION 166 1000 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest
PROPOSE que soit décrété la tenue d'un huis clos de
la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Les commissaires considèrent alors un avis juridique et reçoivent également des informations de la direction générale.

À 21 h 40, il est successivement procédé à la réouverture de la séance au public et à la clôture de la séance.

Réouverture de la
séance

RÉSOLUTION 167 1000 : Madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE
que la présente séance du conseil des commissaires
soit rouverte au public.

Adopté unanimement

Clôture de la
séance

RÉSOLUTION 168 1000 : Monsieur le commissaire Grégoire Rompré
PROPOSE que soit déclarée close la présente séance
du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

Président

Secrétaire

Président

Secrétaire